

**OBJET COMPTE ADMINISTRATIF 2009  
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

---

La régie chargée de la gestion des cimetières et du crématorium de la Commune, est un service doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Ville. Il retrace essentiellement les opérations suivantes :

- en dépenses : produits d'entretien, fournitures de bureau, fluides (électricité, gaz...), personnel ;
- en recettes : opérations de fossoyage, opérations de crémation, prestations diverses (columbarium, casiers frigorifiques,...)

A la clôture de l'exercice, la réalisation du budget de la régie est indiquée au sein de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part,
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

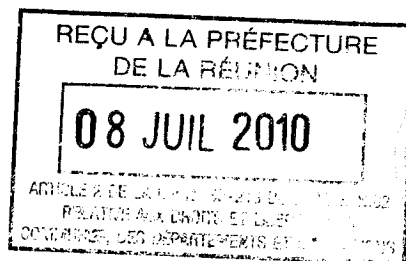
Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2009 s'équilibraient à 376 367,22 € pour la Section d'Exploitation.

L'exécution du Budget se traduit comme suit :

- recettes	360 641,34 €,
- dépenses	258 826,78 €,
· résultat de l'exercice	101 814.56 €,
- reprise des résultats antérieurs	- 58 157,50 €,
· résultat brut de l'exercice (1)	43 657,06 €.

Je vous demande donc d'approuver le Compte Administratif 2009 de la Régie Affaires Funéraires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

  
Gilbert ANNETTE

OBJET **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**  
**REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/3-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve exprimée par l'opposition en Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE**

11 abstentions  
(dont 3 votes par procuration)

pour

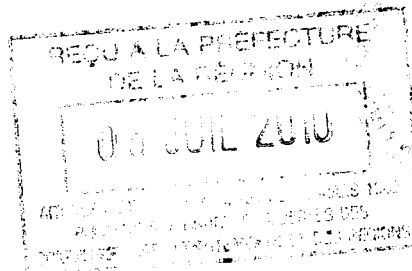
↓  
M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,  
Mme Maryse TROTET, M. INGAR Iqbal,  
M. Jean-Michel BARDIERE, M. René-Paul VICTORIA,  
M. Serge HOARAU et Mme Raziah LOCATE

↓  
autres élus présents et mandatés

Approuve le Compte Administratif 2009 de la Régie Affaires Funéraires qui fait apparaître un excédent de clôture de 43 657,06 € en Section d'Exploitation.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 Juin 2010



**LE MAIRE**

  
**Gilbert ANNETTE**